

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **3 MAI 2010** de 20 h 00 à 23 h 30 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Richard Lebel	M. Mario Lebel
M. Martin Gendron	M. Berthier Thériault
M ^{me} Véronique Dionne	M ^{me} Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur, le maire M. André Roy. M. François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance.

1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. Il y a 33 personnes présentes.

2010-102

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Mario Lebel propose et il est appuyé par Martin Gendron d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 28, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-103

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 6 AVRIL 2010;

Claire L. Bérubé propose et il est appuyé de Berthier Thériault d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2010 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-104

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 12 AVRIL 2010;

Richard Lebel propose et il est appuyé de Véronique Dionne d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2010 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-105

5A. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 19 AVRIL 2010;

Mario Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} avril 2010 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

5B. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;

Le suivi du procès-verbal est fait et le tout semble correct.

2010-106

6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

7. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ C.S. des Trois Lacs : offre de cours d'opération de machinerie;
- ✓ Agriculture Canada : Versement de 173 699,33 \$ Taxes agricoles;
- ✓ Ville de Rivière-du-Loup : copie du règlement 1674-1;
- ✓ Richard Lebel : demande de précisions personnelles;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : copie du règlement 173-10, 172-10, Conférence de presse sur la bio méthanisation, versement d'un chèque de 2 902,40 \$ pour le retour des amendes, tournée d'information de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent;
- ✓ MMQ : dossier Yolaine Fillion, la municipalité n'est pas responsable;
- ✓ Les entreprises Lavoie Dion Inc : précision sur la lettre du 2 novembre 2007;
- ✓ Tremblay, Bois Migneault Lemay : dépôt de ces documents à la demande de notre avocat,
 - correspondance du 10 février transmise à Me Moreau,

- Lettre du 25 novembre du MDDEP à Tremblay.... : pour demander des précisions sur l'autorisation du 18 juillet 2006
- 29 janvier 2010 de Génivar à Tremblay... : réponse à la demande du 25 novembre 2009,
- Génivar au MDDEP en date du 1 février 2010, plan montrant une tourbière forestière,
- courriel MDDEP à Tremblay.... : concernant la lettre du 23 mars 2010
- courriel à la municipalité de Tremblay ... : sur la même lettre du 23 mars 2010.
- ✓ Tremblay, Bois Migneault Lemay : dépôt de documents à la demande de notre avocat,
 - interrogatoire de M. Christian Gagnon,
 - guide de présentation d'une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout,
 - demande d'information pour travaux en cours d'eau, sur un lac et en milieu humide,
 - cahier de charges et clause techniques générales, édition mars 2001, clauses techniques générales d'excavation et de terrassement, dessins techniques.
- ✓ SAAQ : préavis de vérification mécanique;
- ✓ Entreprise Forestière E Tanguay : offre de service divers;
- ✓ Caureq : dossier maison à l'ombre du clocher;
- ✓ MMQ : pour nous encourager à faire de la prévention;
- ✓ Marche de la mémoire Rona ; invitation à participer et commanditer;
- ✓ MAMROT : versement de 6021 \$ pour école Desbiens;
- ✓ Min des Transports : versement de la subvention 65 662 \$;

2010-107

RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Richard Lebel propose et il est appuyé de Mario Lebel de transmettre à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) notre indignation face à la subvention dans la cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

Cette subvention est la même depuis le premier janvier 1994 et n'a jamais été ni augmentée, ni annexée au coût de la vie.

La municipalité demande à ce que la FQM travaille avec le Gouvernement du Québec afin de mettre ce point à l'ordre du jour lors d'une prochaine rencontre de la table Québec municipalité ou d'une rencontre spéciale entre les organismes touchés.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de notre MRC ainsi qu'aux MRC des Basques, Témiscouata et Kamouraska ainsi qu'à notre député.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

- ✓ URLS : bulletin le trait d'union;
- ✓ Semaine québécoises des familles : articles promotionnels;
- ✓ FCMQ : comité provincial de la sécurité motoneige et quad;
- ✓ MDDEP : analyses d'eau potable et usée;
- ✓ La Croix Rouge Canadienne : demande de don;
- ✓ Agence régionale des forêts privées : pour adhésion;
- ✓ Revue Vitalité économique;
- ✓ CS Kamouraska Rivière-du-Loup : pour l'acceptation de la simultanéité des élections scolaire et municipales;
- ✓ Gauthier & Girard : offre de service professionnels;
- ✓ Mario Rousseau et Marie-Lyne Trépanier : dos d'âne;
- ✓ Construction BCK : offre de service;
- ✓ CPTAQ : avis de non-conformité dans le dossier Skypower;
- ✓ Min des Transports : travaux d'égout pluvial sur la route 291;
- ✓ Mines Seleine : offre de service de sel;
- ✓ Permis de construction et réparation émis : Chantal Ouellet, Claude Hodgson, Carl Lajoie, Ferme Mocail Enr, Ferme Dricar SENC, Michel Caron et Anne Mailloux, Denis Beauséjour, Steve Lahey.
- ✓ Rapport consommation d'eau à 34 763 gallons en moyenne par jour;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2010-108

8. COMPTES À PAYER;

Véronique Dionne propose et il est appuyé de Berthier Thériault d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 66 755.68\$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-109

9. FUTURE POLITIQUE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par : Claire L. Bérubé
Appuyé par : Martin Gendron

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, Monsieur Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-110

10. PISTE DE SKI ET AVANCE DE FONDS;

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Mario Lebel de verser 800 \$ au comité de la piste de ski de fond en avance de leur budget 2011 compte tenu d'une saison écoutée et de revenus en baisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-111

11. INFO-DIMANCHE ET SECTION SPÉCIALE SUR L'AGROALIMENTAIRE;

Il est résolu de ne pas acquiescer à leur demande.

2010-112

12. PROJET D'ENTENTE POUR LA FOURNITURE INCENDIE;

SIGNATURE D'UN PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le 29 octobre 2009, la MRC de Rivière-du-Loup faisait parvenir à la municipalité de Saint-Arsène un premier projet d'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Arsène avait manifesté son intérêt ou son accord de principe face au projet d'entente par sa résolution numéro **2009-197**;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires initiales incluaient les municipalités de Cacouna et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été modifiées tenant compte que ces municipalités n'ont pas manifesté leur intérêt pour le projet d'entente;

ATTENDU QUE suite de ces modifications, la MRC a transmis le 20 avril 2010 un projet d'entente révisé et de nouvelles prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire L. Bérubé appuyée par le conseiller Berthier Thériault et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Arsène

- 1) accepte le contenu de l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie et des prévisions budgétaires pour l'année 2010;
- 2) autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie.
- 3) Nomme le conseiller Martin Gendron afin qu'il siége sur le comité de gestion prévu à l'entente intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-113

13. SOUSSION POUR MATÉRIEL AQUEDUC;

Pour faire suite à un appel d'offre par voie d'invitation écrite auprès de 4 entreprises pour la fourniture des pièces d'aqueduc, la municipalité a reçue 4 soumissions soient :

- Réal Huot Inc :	59 334,56 \$
- Wolseley Ltée :	58 222,95 \$
- Emco Ltée :	64 104,56 \$
- Grossiste MR Boucher	57 583,06 \$

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Martin Gendron d'accepter la plus basse soumission reçue soit celle de Grossiste MRC Boucher Inc. au prix de 57 583,06\$ et de payer le tout à Même la subvention du programme PRECO.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-114

14. SOUSSION POUR MACHINERIE ET SABLE;

Pour faire suite à un appel d'offre par voie d'invitation écrite auprès de 2 entreprises pour la fourniture de la machinerie et du gravier, la municipalité a reçue 2 soumissions soient :

- Excavations Bourgoïn et Dickner Inc :	76 671,00 \$
- Hugues Guérette Inc :	72 867,25 \$

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Martin Gendron d'accepter la plus basse soumission reçue soit celle de Hugues Guérette Inc au prix de 72 867,25 \$ selon le tableau des quantités estimées fournis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-115

15. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

Mario Lebel propose et il est appuyé de Richard Lebel d'autoriser un budget de 60 000\$ pour l'embauche des employés pour les travaux de la rue Principale et de s'assurer qu'ils ont leur carte de sécurité pour les chantiers de construction.

Le choix des employés sera fait lors de la séance du 10 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-116

16. ENTRETIEN EXTÉRIEUR DU REVÊTEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL;

Il a été résolu de remettre à une séance ultérieure.

2010-117

17. ADMQ ET FORMATION SUR LES CONTRATS MUNICIPAUX LE 17 JUIN 2010;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne d'autoriser le directeur général à suivre le cours sur les contrats municipaux et de payer les frais afférents selon le règlement en vigueur.

Le cours sera dispensé à Rivière-du-Loup le 17 juin 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-118

18. **CLÔTURE CHEZ MME LUCILLE LAJOIE;**

M. Mario Lebel fournit des explications sur la demande de Mme Lajoie. Il est proposé par Véronique Dionne appuyée de Richard Lebel d'accepter de payer 50 % des frais de réparation de la clôture soit environ 260\$ pour la municipalité qui sera payé à même le budget de 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-119

19. **DEMANDE DE LA CAISSE DU PARC ET VILLERAY;**

La municipalité a reçu une lettre du directeur de la Caisse du Parc et Villeray pour la location du gymnase.

Richard Lebel propose et il est appuyé de Berthier Thériault d'acquiescer à la demande de la Caisse et de prêter le gymnase gratuitement pour l'assemblée générale de la Caisse du Parc et Villeray.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-120

20. **TRANSPORT SCOLAIRE ET ZONE DANGEREUSE;**

Le conseil est saisi d'une demande de la Commission Scolaire de Kamouraska Rivière-du-Loup relative au transport dans les zones dangereuses, Sur une proposition de Richard Lebel appuyée de Claire L. Bérubé d'accepter la zone au sud du chemin de fer comme zone dangereuse selon les critères établis par la Commission Scolaire Kamouraska /Rivière-du-Loup et de payer 150 \$ par enfant pour le transport scolaire matin et soir et de payer quand même pour les autres secteurs de Saint-Arsène qui sont à moins de 0,8 km de l'école et ce pour l'année scolaire 2010-2011.

La municipalité accepte de payer selon le tableau fournit du 1 septembre 2010 au 30 juin 2011 sur lequel il est indiqué le nombre d'élèves à transporter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-121

21. **INNERGEX ET PROJET DU PARC ÉOLIEN;**

NIVEAU DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DU CANTON DE WHITWORTH

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a conclu une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex planifient la réalisation du projet éolien communautaire du canton de Whitworth situé dans la municipalité de Saint-Antoine;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la MRC de Rivière-du-Loup devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU QUE le règlement numéro 173-10 de la MRC de Rivière-du-Loup prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien et le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéficiaires nets du parc éolien;

ATTENDU QU'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QU'un 2^e lot de 100 parts sur 500 sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 2^e lot sont ensuite versées au 3^e lot;

ATTENDU QUE les 100 parts du 3^e et dernier lot, additionnées des parts non réclamées du 2^e lot, sont offertes à toutes les municipalités ayant un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne de la MRC, selon les données du recensement du Canada de 2006, groupe dont la municipalité de Saint-Arsène ne fait pas partie;

ATTENDU QUE le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère Véronique Dionne

QUE:

1) le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

- 2) ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Arsène participe au projet de parc éolien communautaire du canton de Whitworth, selon les termes du projet de règlement 173-10 de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) ce conseil demande que la participation de la municipalité de Saint-Arsène dans le projet comprenne des parts issues du premier lot de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2^e lot de 100 parts optionnelles;
- 4) que le conseil est prêt à participer aux parts non réclamées des autres municipalités.

M. Richard Lebel vote contre cette résolution.

Adoptée CINQ VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

2010-122

22. APPUI POUR BOMBARDIER-ALSTROM ET CONTRAT À VENIR;

Mario Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron que la municipalité appuie les employés de Bombardier dans leurs démarches afin qu'ils obtiennent le contrat des rampes de métro pour le contrat du métro de Montréal tel que soumis par le consortium Bombardier/Alstom.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-123

23. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE PROGRAMME PRECO;

Véronique Dionne propose et il est appuyé de Richard Lebel d'autoriser la municipalité de Saint-Arsène à effectuer un emprunt temporaire auprès de la Caisse de Saint-Arsène pour un montant de 650 000 \$ afin de couvrir le coût des travaux tel que stipulé dans le règlement numéro 315.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-124

24. LIGNE DE BALLE LENTE DE SAINT-ARSÈNE;

Faisant suite à une lettre reçue de David Saindon, Michaël Kim Dubé et Simon Vaillancourt tous trois représentants d'une équipe de balle de Saint-Arsène, Richard Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'accepter de leur prêter le terrain de balle gratuitement pour l'été 2010 et les représentants s'engagent à entretenir le terrain, étendre la chaux pour les lignes et ramasser les papiers et bouteilles après leur partie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-125

25. CPTAQ et dossier Marcelle Dumont;

Faisant suite à un rapport verbal reçu de M^e Daniel Bouchard dont nous recevons une lettre au cours des prochains jours, ce dernier recommande de recommencer le dossier de la CPTAQ pour les terrains de Mme Marcelle Dumont.

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne de mandater Me Daniel Bouchard de la firme Lavery, de Billy sencl de Québec afin de préparer avec le directeur général le dossier d'exclusion de la zone agricole des terrains appartenant à Mme Marcelle Dumont situés à l'ouest de la rue du Rocher.

Le dossier sera fait en autant que Mme Dumont accepte de payer 50% des honoraires de l'avocat qui ne devraient pas dépasser 5 000 \$ pour chacune des deux parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-126

26. SABLE DE REMPLISSAGE À OFFRIR À _____ \$;

Il est résolu de remettre ce dossier à une date ultérieure.

2010-127

27. NOMINATION HLM;

Il est résolu de remettre ce dossier à une date ultérieure.

28.A) SUJETS VARIÉS - POMPIER;

Le dossier pompier n'est pas discuté.

2010-128

28.B) SUJETS VARIÉS LETTRE DE GÉNIVAR DU 30 AVRIL 2010;

Le conseil prend connaissance d'une lettre du 30 avril 2010 de Génivar au MDDEP et le conseil prend position.

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne d'accepter en totalité le contenu de la lettre du 30 avril 2010; on passe au vote, Martin Gendron vote pour, Berthier Thériault vote pour, Mario Lebel vote contre, Richard Lebel vote contre sauf pour la rencontre avec l'avocat.

Adoptée quatre pour et deux contre.

2010-129

28.c) SUJETS VARIÉS – ENTRÉE AQUEDUC ET ÉGOUT RUE LABEL;

Richard Lebel propose et il est appuyé de Mario Lebel d'accepter de faire le raccordement aqueduc et égout dans la rue Lebel à ferme Villajoie Inc. de la façon suivante :

Ferme Villajoie fournit l'entrepreneur avec la pelle et accessoires, la municipalité fournit les matériaux et le branchement est fait par les employés municipaux, par le fait même il n'y a pas de responsabilité de la part du propriétaire pour le branchement aqueduc et égout effectué.

L'entrée est subventionnée à 20 %, chacun devra produire sa facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-130

28.d) SUJETS VARIÉS – ALBERT CASTONGUAY;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault d'entériner la décision d'André Fortin et d'André Roy pour le balayage des rues accordé à Albert Castonguay Inc. de Saint-Modeste compte tenu que M. Gagnon ne peut effectuer le travail cette année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-131

28.E) SUJETS VARIÉS – FÉLICITATIONS POUR LE SYMPOSIUM;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Véronique Dionne de féliciter les organisateurs du 4^e symposium en art de Saint-Arsène pour leur implication et pour la qualité du travail qui a été fait, ainsi que la qualité des artistes présents. Le conseil leur transmettra une lettre pour signifier leur bon travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

28.A) SUJETS VARIÉS - AVOCATS;

Aucune décision n'a été rendue sur ce sujet

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables disposent d'une période de question au cours de laquelle ils s'adressent aux membres du conseil.

2010-132

31. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE;

A 23 h 30, comme la matière à discuter est épuisée, Berthier Thériault propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'ajourner la présente séance au 10 mai 2010 à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

François Michaud, *directeur général*
Et secrétaire trésorier

André Roy, *maire*

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **10 MAI 2010** de 20 h 00 à 21 h 00 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Richard Lebel	M. Mario Lebel (<i>arrivé à 20h45</i>)
M. Martin Gendron	M. Berthier Thériault
M ^{me} Véronique Dionne	M ^{me} Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur, le maire M. André Roy. M^{me} Julie Lemieux, directrice générale adjointe, agit comme secrétaire de la séance.

1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. Il y a 7 personnes présentes.

2010-133

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Claire L. Bérubé propose et il est appuyé par Martin Gendron d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 11, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-134

3. NOMINATION AU CONSEIL DE L'OMH;

Après l'appel de candidature déposé dans la circulaire d'avril 2010, Il est proposé par Claire L. Bérubé et elle est appuyée par Véronique Dionne de nommer M^{me} Marie-Noëlle Richard au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Arsène pour un mandat de trois ans se terminant le 30 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

2010-135

4. DOSSIER FERME VILLAJOIE INC.; ENTÉRINER LA RÉOLUTION 2010-129;

Pour modifier la résolution 2010-129.

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Véronique Dionne d'accepter de faire le raccordement d'aqueduc et d'égout dans la rue Lebel à la ferme Villajoie Inc. de la façon suivante :

Ferme Villajoie fournit l'entrepreneur avec la pelle et accessoires. La municipalité fournit les matériaux, et le branchement sera fait par les employés municipaux. Par le fait même, il n'y a pas de responsabilité de la part du propriétaire pour le branchement aqueduc et égout effectué par les employés municipaux. Par contre la responsabilité reste valide pour tout bris sur le réseau existant.

L'entrée est subventionnée à 20 %, chacun devra produire sa facturation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-136

5. COURS ASP, POUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION;

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Martin Gendron d'autoriser la tenue d'un cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction selon l'offre de service faite par la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup. Ce cours à une durée de 30 heures et le coût total est de 3 507.20\$. Le cours est ouvert aux nouvelles inscriptions pour les autres municipalités et une facturation sera faite à celles-ci selon le nombre d'inscription total.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2010-137

6. EMBAUCHE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX;

Une liste d'appel a été préparée par le contremaître et présentée au conseil municipal.

Employé régulier :

- André Fortin
- Sylvain Levesque
- Éric Ruest

Ingénieur :

- David Bérubé

Chauffeur :

- Bernard Pelletier
- Wilfrid Marquis

Manceuvre :

- Antoine Thériault
- Georges Dionne
- Gilles Dionne
- Alain Bossé
- Maxime Jean
- Christina Dumont
- Émilie Roberge-Pelletier

Signaleurs :

- Carmelle Levesque
- Normand Caron

Berthier Thériault mentionne un conflit d'intérêts et se retire des discussions.

Il est proposé par Claire L. Bérubé et elle est appuyée de Martin Gendron d'accepter la liste des employés et de procéder à l'embauche des employés pour les travaux du programme Preco selon le budget autorisé à la résolution 2010-115 et pour les travaux d'asphaltage de l'été 2010. Il est entendu que chacun de ces employés devra suivre la formation offerte ASP construction pour avoir droit de travailler sur les chantiers.

Adoptée 4 VOTES POUR et UNE ABSTENTION.

2010-138

7. **SABLE DE REMPLISSAGE À OFFRIER À (VENTE SYMBOLIQUE OU DON);**

Il est proposé par Claire L. Bérubé et elle est appuyée de Berthier Thériault de demander un montant de 10.00\$ par voyage de terre livré chez les personnes qui en feront une demande préalable. Cette terre, du projet PRECO seulement, proviendra de la rue Principale. Il est entendu que les personnes qui feront une demande devront signer un protocole d'entente et accepter de libérer la Municipalité de toute responsabilités quand aux bris, recours ou autres ainsi que de la qualité de la terre livrée.

Richard Lebel vote contre cette proposition.

Adopté 4 VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

8. **CAMION DE POMPIER;**

Le conseil prendra connaissance du devis préparé par la Brigade incendie après la réunion. La décision est donc reportée.

2010-139

9. **CPTAQ – DOSSIER MARCELLE DUMONT – MANDAT EXPERT;**

Richard Lebel propose de maintenir la résolution 2010-125 et de ne pas dépasser le montant de 5000.00\$ maximum payable par la municipalité et de facturer au promoteur tout frais pour les mandats d'expert en supplément du montant de base de l'avocat.

Cette proposition n'est pas appuyée mais il est résolu de demander une rencontre avec M^{me} Marcelle Dumont et M. Alexandre Belzile pour clarifier les mandats de chacune des parties et aussi les montants attribués et remboursés par chacun avant de prendre toute décision sur les montants en suppléments demandées.

2010-140

10. **RÈGLEMENT DU FONDS DE DÉFENSE;**

Il est proposé par Claire L. Bérubé et elle appuyée par Véronique Dionne que la Municipalité de saint-Arsène demande une aide financière au Fonds de défense de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le dossier Expropriation Entreprises Lavoie Dion et Municipalité de Saint-Arsène.

Richard Lebel vote contre cette proposition.

Adopté 4 VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

2010-141

11.A) **SUJETS VARIÉS – LIMITATION DE VITESSE ROUTE MICHAUD;**

Il est proposé par Véronique Dionne et elle est appuyée de Claire L. Bérubé de limiter la vitesse à 50 km/h sur toute la longueur de la route Michaud. La route Moreault étant maintenue à une limitation de 60 km/h. Par la même résolution, il est demandé de mettre de l'abat poussière sur toute la longueur de la route Michaud avant le début des travaux et l'imposition des détours pour les utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

Arrivée de M. Mario Lebel à 20h45.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables disposent d'une période de question au cours de laquelle ils s'adressent aux membres du conseil. Les sujets mentionnés seront mis à l'étude des conseillers et soumis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

2010-142

13. LEVÉE DE LA SÉANCE;

A 21h00, comme la matière à discuter est épuisée, Martin Gendron propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de lever la présente séance à 21h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

Julie Lemieux, *directrice générale adjointe*

André Roy, *maire*

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Sont présents tous les membres du conseil :

M. André Roy	M ^{me} Véronique Dionne
M ^{me} Claire L. Bérubé	M. Martin Gendron
M. Berthier Thériault	M. Richard Lebel
M. Mario Lebel	

Tous les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation et signent le registre de renonciation à cet effet. Il y a 2 deux contribuables présents.

En ce dixième jour de mai 2010, nous, les membres du conseil présents, renonçons à l'avis de convocation et nous demandons la tenue d'une séance publique immédiatement. Nous signons le registre de renonciation ci-joint, avec le projet d'ordre du jour établi ici-bas.

1. Prière et renonciation à l'avis de convocation;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Appel d'offres pour camion citerne selon règlement 305;
4. Levée de la séance.

1. **PRIÈRE ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;**

La séance commence à 21h50 par la signature du registre de renonciation à l'avis de convocation. La prière est omise et la session débute.

2010-143

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Martin Gendron propose et il est appuyé par Berthier Thériault d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu tout en gardant le varia fermé selon l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-144

3. **APPEL D'OFFRES POUR CAMION CITERNE SELON RÈGLEMENT 305;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'aller en appel d'offre pour l'achat d'un camion citerne selon le devis préparé par la Brigade incendie de Saint-Arsène et répondant au règlement d'emprunt 305. Les soumissions devront être reçues le 28 mai 2010 avant 12h00 et l'ouverture se fera immédiatement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-145

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

A 22h00, Richard Lebel propose et il est appuyé de Mario Lebel de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

Julie Lemieux, *directrice générale adjointe*

André Roy, *maire*